

AVIS PUBLIC

Règlement 2023-209 – Règlement concernant la citation de l’Église St-Boniface à titre d’immeuble patrimonial

Séance publique de consultation – 6 septembre à 18h

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 juillet 2023, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été présenté concernant la citation de l’Église St-Boniface en tant qu’immeuble patrimonial.

Une séance du comité consultatif d’urbanisme agissant comme conseil local du patrimoine se tiendra le mercredi 6 septembre 2023 à 18h au Centre Donat Hubert, conformément à l’article 130 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Toute personne intéressée à la citation de l’immeuble patrimonial visé à l’avis pourra faire ses représentations.

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la soussignée, 466, Route 105, Bois-Franc et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À BOIS-FRANC, ce 27^e jour de juillet 2023.

Annie Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière